

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 5

Artikel: Les nouveaux fusils
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un fusil Mauser espagnol, modèle de 1892, de 7 mm. de calibre.

L'artillerie compte 14 régiments de campagne, et 2 de montagne, tous organisés sur le même pied ; il y a en outre 10 bataillons de forteresse, une école centrale d'artillerie, une dite de construction, 4 compagnies d'artificiers et sept dépôts de réserve. Chaque régiment de campagne ou de montagne aura sur pied de paix deux *groupes* ou *divisions*. Le 1^{er} comprend 2 batteries de 6 pièces, 4 caissons de munitions, 2 caissons de division et une forge. Le second groupe n'a que des cadres pour la formation éventuelle de deux batteries. Sur pied de guerre chaque groupe sera porté à 3 batteries, avec une colonne de munitions, indépendamment d'une colonne de parc par régiment. Deux des régiments de campagne sont destinés à fournir des batteries à cheval, dont la formation est déjà commencée.

Le corps du génie comptera 4 régiments de sapeurs et mineurs à 2 bataillons, un régiment de pontonniers, un bataillon de télégraphistes, un de chemins de fer, un de topographie, un d'artificiers, plus sept dépôts de réserve.

La nouvelle loi réorganise aussi les diverses écoles militaires et apporte de notables perfectionnements à l'éminente Académie militaire de Tolède.

En somme cette réforme paraît constituer un progrès réel et sagement entendu dans son mode d'exécution. On peut donc prévoir qu'elle triomphera des résistances assez vives qu'elle rencontre encore. Cette opposition tenant essentiellement à la suppression de cinq capitaineries-générales et de quelques traditionnels quartiers-généraux de hauts états-majors, il serait surprenant que des considérations d'intérêts personnels ou locaux soient mises au-dessus du bien général de l'armée.



Les nouveaux fusils.

Depuis quelques années tous ou presque tous les États de l'Europe sont armés d'un nouveau fusil qui se distingue par deux caractéristiques principales : la répétition et le plus petit calibre d'arme de guerre connu. Ce calibre est de

8 à 7,5 millimètres, le calibre suisse, de 7,5, étant le plus petit, tandis que la France et le Danemark ont le plus grand, c'est-à-dire le 8, et les autres Etats européens un calibre intermédiaire. Pour les détails comparatifs de cet armement, nous ne pouvons que renvoyer aux articles que la *Revue militaire suisse* a publiés sur cette matière dans ses n^{os} d'automne 1891.

Depuis lors la question des progrès ultérieurs à réaliser dans ce domaine n'a pas été négligée. Quelques puissances qui n'avaient pas eu la bonne chance d'être en première ligne et qui se trouvaient devancées par des voisins, ont cherché à faire mieux encore et se sont efforcées d'arriver à un perfectionnement par la diminution du calibre. Elles ont étudié des chiffres de 7, de 6,5 de 6, même de 5 millimètres. En Italie, en Espagne, en Autriche, puis en Russie, dans les Pays-Bas, en France aussi et enfin partout, des études sérieuses ont été faites sur des fusils de 6,5 millimètres, qui auraient, dit-on, les mêmes propriétés balistiques et techniques que ceux de 7 et de 8, avec l'immense avantage d'une munition plus légère, de sorte que chaque fantassin pourrait porter un plus grand nombre de cartouches et user plus largement, à l'occasion, des bénéfices de la répétition.

Aujourd'hui plusieurs des études sus-mentionnées restent encore dans les arcanes des secrets d'Etat. Mais d'autres sont arrivées au grand jour, où elles ont été produites par les auteurs et intéressés eux-mêmes, ce qui nous permet d'en parler sans préjudice pour personne.

Ce ne sera pas davantage au détriment de notre récent fusil suisse, modèle de 1889, car si nous pouvons et devons prévoir que, sous peu de temps, nous ne serons plus les premiers de l'Europe en petit calibre, comme nous l'avons été pendant de longues années et comme nous l'étions aussi pour le mécanisme à répétition, cela ne veut pas dire que nous soyons plus mal armés que d'autres. En fait notre nouveau modèle, et même notre brave Vetterli, sont d'excellentes armes de campagne, n'étant et ne pouvant être surpassées par aucune autre de calibre analogue.

La question d'une réduction du calibre à 6,5 n'est donc qu'affaire décorative.

Cette question a été posée tout d'abord par M. le profes-

seur Hebler, bien connu en Suisse, dans un livre savant qui a eu un grand retentissement tant en Allemagne qu'en France¹, puis par le général allemand Wille, et par plusieurs inventeurs techniciens, notamment l'ingénieur français Daudeteau, chef de bataillon territorial, et l'ingénieur autrichien Mannlicher, directeur de la manufacture de Steyr, qui ont produit des modèles fort admirés.

L'étonnement fut vif partout, mais spécialement dans l'armée française, en réaction peut-être d'éloges trop accumulés sur le fusil Lebel. La *Revue d'artillerie*, puis celle du *Cercle militaire* firent connaître en détail, par textes et planches, le fusil Mannlicher, et bientôt un nouveau concurrent surgit dans le fusil dit de l'École de Châlons, aussi de 6,5, qui aurait de grands mérites de puissance et de simplicité.

Les autorités compétentes françaises étudient actuellement cette dernière arme ainsi que le parti qu'on pourrait en tirer utilement, en regard du Lebel d'ordonnance, tandis que le nouveau Mannlicher a déjà fait son chemin sinon en Autriche, son pays d'origine, au moins en Roumanie, qui vient de l'adopter, et en Italie où il a aussi été admis avec un perfectionnement de M. l'ingénieur Carcano.² En Espagne l'ancien ministre de la guerre Azcarraga a fait adopter un fusil Mauser de 7 mm., mais le nouveau ministre, général Lopez, n'en serait pas partisan.

Qu'advient-il de ces nouveaux efforts de la science d'ordonnance et de pyrotechnie? que donneront les nouveaux essais? qui croira, en Europe, que gagner de 1 à 1,5 millimètre de plus petit calibre vaudrait les centaines de millions de francs que coûteraient les nouvelles armes, ou la transformation, peut-être possible, des récents modèles actuels? Nul ne peut le dire...

En attendant, nous donnerons d'après l'*Avenir militaire* de Paris, quelques extraits fort instructifs d'une récente brochure d'un capitaine français M. de Monbrison :

¹ Sous le titre « L'armement de l'infanterie devant la formule du professeur Hebler » la *Revue du Cercle militaire*, de Paris, a traité ce sujet dans plusieurs numéros d'avril, auxquels nous empruntons, ainsi qu'au n° du 12 mars, plusieurs de nos données. *Red.*

² D'après l'*Esercito Italiano* du 9 mars, 3000 de ces fusils étaient fournis à cette date, et 45 mille seraient fournis à la fin de l'année courante. A ce taux, ajoute l'excellente feuille militaire de Rome, ce ne serait qu'en l'an 2024 que l'armée italienne aurait son nouvel armement au complet.

« Le travail du capitaine de Monbrison passe successivement en revue le fusil allemand modèle 1888, le fusil Lee-Medford (Angleterre) modèle 1889, le fusil suisse modèle 1889 système Schmidt, le fusil danois modèle 1889, le fusil belge modèle 1889 système Mauser, la carabine de la cavalerie française modèle 1890, la carabine de la cavalerie autrichienne modèle 1890, le fusil russe, et enfin les trois armes nouvelles de 6,5 : le fusil du commandant français Daudeteau, le fusil Mannlicher de la fabrique de Steyr, enfin le nouveau fusil de l'école de tir de Châlons. »

« Le capitaine de Monbrison donne la description des deux premiers ; pour le fusil de l'Ecole de Châlons il se borne à constater que cette arme est « la simplicité même. » Voici un résumé de ses appréciations générales sur toutes les armes en service, en faisant remarquer que celles sur le fusil suisse intéresseront tout particulièrement nos lecteurs.

« *Mécanisme de fermeture.* — Pour résister aux pressions exercées sur la culasse par la nouvelle poudre, il importe que la fermeture soit symétrique et que les tenons d'attache soient aussi rapprochés que possible du culot de la cartouche. Les systèmes qui remplissent le mieux ces conditions sont ceux des culasses française modèle 1886, autrichienne modèle 1890 et belge modèle 1889.

« *Mécanisme de répétition.* — Le mécanisme Mannlicher paraît à l'auteur le plus simple et le meilleur, tant par la forme du chargeur que par ses fonctions comme distributeur ; vient ensuite le Mauser ; quant au mécanisme français modèle 1886, il n'est classé par le capitaine Monbrison qu'en 8^e ligne.

« *Monture, solidité, aspect général.* — Toutes ces armes ont une monture d'une seule pièce, à l'exception des fusils anglais et français. En général on a un peu sacrifié la solidité à la légèreté, Le fusil suisse est le plus soigné au point de vue de la monture ; mais il est d'aspect lourd et déplaisant. Le double canon métallique des armes allemande, belge et danoise donne au canon un aspect disgracieux, et cette innovation n'est rien moins que recommandable.

« *Baïonnette.* — Le sabre-baïonnette court et solide a été adopté partout, excepté en France. En Angleterre, en Suisse et en Danemark, le sabre-baïonnette est placé sous

l'axe du canon ; en Allemagne, en Autriche, à droite. L'épée-baïonnette française est quadrangulaire ; placée sous l'axe de l'arme, elle mesure 51 centimètres. Elle est d'une longueur démesurée et peu solide.

« *Cartouches, rayures, tir.* — Les cartouches sans bourrelets de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse sont aujourd'hui condamnées. Partout ailleurs, on a conservé l'ancien système, sauf en France où le mécanisme de répétition a imposé une forme spéciale. Les balles sont recouvertes soit d'acier doux, soit, ce qui est préférable pour la conservation de l'arme, de maillechort.

Enfin, ajoute le capitaine Monbrison, on peut dire hardiment que la poudre française est la meilleure et la plus stable. Cette poudre, concurremment avec le système de culasse mobile, procure au fusil français modèle 1886, inférieur à celui des autres puissances par son système à répétition, le tir le plus régulier, le plus rasant et le plus sûr. Aucune des autres armes ne peut encore lutter avec lui sur ce point, qui est le capital... En résumé, les meilleures armes en service sont les dernières adoptées en France et en Autriche pour la cavalerie. Ces carabines ont profité de tous les perfectionnements inventés jusqu'en 1890.

« Personne néanmoins ne se déclare satisfait, et, en France comme à l'étranger, l'on recherche une nouvelle arme qui, sans un recul trop violent, possède une vitesse initiale plus considérable encore. Or, cette vitesse initiale plus considérable, on ne peut l'obtenir qu'avec un calibre assez réduit pour que le recul soit supportable. On a établi les armes actuellement en service avec des calibres variant de 8 m/m à 7 m/m 5 ; en diminuant encore ce calibre, on pourra augmenter la vitesse, et, en outre, alléger le poids des cartouches, ce qui permettra d'en faire porter un plus grand nombre par le soldat ; mais cette réduction du calibre a une limite ; il s'agit en effet, avec une arme de guerre, de faire des blessures aux hommes et aux chevaux les mettant hors de combat pendant un temps assez long. L'expérience n'a pas été faite sur les hommes, mais elle pourrait l'être sur les chevaux, car ceux-ci sont des combattants qu'il faut pouvoir arrêter soit dans une charge, soit dans la poursuite¹.

¹ Cela est si vrai qu'il s'est produit aux essais de 1890 à Thoune, un fait bon à noter : « Le soir du second jour de tir un marqueur se plaignit d'une douleur au bras, qu'il attribuait à du rhumatisme. Cette douleur s'étant augmentée le lendemain, le médecin l'examina, et constata que le gras du bras avait été perforé par une balle de petit calibre ! *Revue militaire Suisse.*

Notre expérience personnelle à ce sujet, dit le capitaine de Monbrison, nous fait penser que le calibre minimum ne doit pas s'abaisser au-dessous de 6 m/m. Avec une arme de ce calibre, on obtiendra certainement des vitesses de 800 mètres, et les trajectoires des distances inférieures à 700 n'auront pas d'ordonnées supérieures à la hauteur d'un homme. On atteindra, en visant aux pieds, un homme debout de 0 jusqu'à 700 mètres. Doit-on chercher mieux encore ? oui et non. Oui, si l'on veut utiliser les feux de salve aux très grandes distances, car plus les zones dangereuses sont profondes, plus les chances d'atteindre le but sont nombreuses, surtout aux distances où l'appréciation ne peut être qu'approximative. Non, s'il s'agit du tir individuel, car la vue de l'homme n'est pas assez perçante, son système nerveux n'est pas assez métrisable pour permettre d'utiliser une arme d'une façon efficace à plus de 600 ou 700 mètres.

« Et au sujet de cette réduction du calibre, un fait assez caractéristique s'est produit, paraît-il, au Dahomey ; les balles du fusil Lebel n'arrêtaient pas toujours sur le moment l'élan de l'ennemi ; les blessés ne tombaient qu'après avoir fourni un choc encore redoutable.

« C'est pourquoi, et bien qu'en Allemagne on expérimente le calibre de 5 m/m, il semble difficile de descendre au dessous de celui de 6 m/m $1/2$, et c'est du reste, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le calibre du fusil Daudeteau, du Mannlicher fabriqué à Steyr, enfin du fusil de l'Ecole de tir de Châlons. C'est également à ce même calibre que paraît s'être arrêté le Chili, qui, très fier, et à juste titre, des résultats remarquables qu'il a obtenus au cours de la dernière guerre, avec l'ancien Mannlicher, poursuit en ce moment, à l'usine Hotchkiss de St-Denis, au polygone de Satory et au champ de tir de Beverloo, de très intéressantes expériences sur le fusil de l'avenir. Sous la haute direction du général Del Canto, le gouvernement chilien a fait expérimenter successivement le Daudeteau, le Mauser allemand dit modèle espagnol, le Beaumont hollandais, le Mannlicher autrichien de Steyr, le Krag danois, les types belges Marga et Engh, et enfin le Sutterlin français.

» Toutes ces armes sont du calibre de 6,5 mm., et c'est celui qu'admet le capitaine de Monbrison pour son fusil idéal, qu'il construit au moyen : 1° du canon anglais ; 2° de la boîte de culasse et de la culasse mobile française ; 3° du mécanisme de répétition de Mannlicher ; 4° enfin de la monture suisse.

» En somme les essais qui se poursuivent en France et dans les principales armées européennes semblent indiquer que nous ne tarderons pas à voir se produire une nouvelle transformation de l'armement de l'infanterie. Sera-ce la dernière? Sans doute, au point de vue du calibre, puisque l'on est arrivé à la limite extrême où les projectiles deviendraient, sinon inoffensifs, tout au moins insuffisamment meurtriers, mais non, bien certainement, au point de vue du mécanisme proprement dit de l'arme, mécanisme que l'on peut considérer comme indéfiniment perfectible. En tout cas, et malgré les réticences discrètes et patriotiques de son auteur, le travail du capitaine de Monbrison nous fait voir que nos officiers ne s'endorment pas sur le succès qu'ils ont obtenu avec le Lebel, et que, le jour où quelqu'un de nos voisins se décidera à faire un nouveau pas dans la voie des transformations progressives des armes portatives, la France ne sera pas prise au dépourvu; elle a, elle aussi, son fusil de demain tout prêt à être mis en fabrication, et qui saura lui maintenir la supériorité d'armement que lui ont assuré jusqu'ici les efforts combinés de ses officiers d'infanterie dans les écoles de tir, de ses officiers d'artillerie dans les manufactures d'armes, enfin de ses ingénieurs dans les usines où se fabriquent les nouvelles poudres. »

P. S. — Au moment où nous lisons les épreuves des lignes ci-dessus nous recevons la première livraison d'une nouvelle et précieuse publication spéciale sur la matière, soit la *Revue des chefs-armuriers militaires*, paraissant une fois par mois à Villeneuve-sur-Yonne. Cette fort intéressante livraison, d'Avril 1893, comprend entre'autres une description, avec planches, d'après la *Revue d'artillerie*, du fusil de l'ingénieur américain *Maxim*, perfectionnement du Henry-Winchester, au moyen d'un mécanisme automoteur permettant de tirer toutes les cartouches du magasin par la simple pression du doigt sur la détente, et une description du fusil Daudeteau, d'après la *Revue du Cercle militaire*. Les autres articles « Historique de l'armement de l'infanterie française; Poids et longueur de l'arme de guerre; Renseignements rétrospectifs sur l'armement, etc.; Renseignements divers », n'ont pas moins de valeur pour les lecteurs désireux de se tenir au courant de tout ce qui se rattache aux armes portatives modernes,